



Vaudreuil-Dorion

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le mardi 8 septembre 2020 à 19 h 30, statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

Lieu de dérogation

Nature

201-752, rue Chicoine / Lots
1 543 949, 1 547 216 et 1 547 217 /
Zone H3-747

Autoriser une véranda en cour arrière pour la classe d'usage habitation multifamiliale isolée en dérogation à l'article 2.3.8.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

Le 4 juillet 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a adopté l'arrêté ministériel numéro 2020-049, qui permet dorénavant à la Ville de reprendre la tenue des séances du conseil avec la présence du public. Par conséquent, toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2020. Toutefois, la présence du public sera contrôlée et plusieurs mesures sanitaires devront être respectées. Pour connaître toutes les mesures sanitaires en place, veuillez consulter le site Internet de la Ville à l'adresse suivante <https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/la-ville/mairie/seances-publiques>.

Étant donné que le **nombre de places disponibles sera limité à huit (8)** et dans le but de respecter la distanciation et la limite du nombre de personnes pour un rassemblement intérieur, il ne sera pas possible pour tous les citoyens d'assister sur place à la séance du conseil. La Ville procédera selon un mode de « premier arrivé, premier servi ». La porte de l'hôtel de ville s'ouvrira 30 minutes avant l'heure prévue pour la séance. Les citoyens qui souhaitent arriver à l'avance sont invités à garder une distance de 2 mètres entre eux à l'extérieur.

Par ailleurs, nous maintenons et encourageons l'option pour les citoyens de se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à ces demandes, en contactant un numéro qui sera affiché à l'écran durant la visioconférence (<https://csur.tv/>) lors de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2020 ou d'acheminer toutes questions ou tous commentaires relativement aux dites dérogations mineures, au plus tard à 15 h le 8 septembre 2020, à l'adresse suivante greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca ou par téléphone au 450 455-3371, poste 2010, le tout afin d'éviter les déplacements non nécessaires.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt et unième (21^e) jour du mois d'août deux mille vingt (2020).

Marie-Hélène Rivest, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca